

Date de convocation : 11 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 28

Quorum : 15

- Présents : 22
- Représentés : 3
- Absents ou excusés : 3
- Votants : 25

Etaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Stéphane BIGOT, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, M. Pascal PAILLARD, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Linda FOURNIER, M. Régis BRAULT, Mme Murielle DEPAGNE, M. Thibaut MULOT.

Etaient représentés : Mmes Nadège MARCHAND, Virginie DENIEL et Lucie FOUGERAIS qui avaient respectivement donné procuration à Mme Mélanie BIDAULT et MM. Stéphane BIGOT et Thibaut MULOT à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : MM. Elie LEME, Axel BELLIARD

Absent : Christophe BONNIER

Assistaient à la réunion : M. Gérard NOWACKI, directeur général des services et Mme Aurélie MARANDEAU, directrice générale adjointe

Ordre du jour

- * Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- * Désignation d'un secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales
- * Approbation des décisions du Maire n° 2023-037 à 2023-044

- AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

- * Projet de dissimulation des réseaux électriques et des infrastructures de communication électronique - rue Ramon
- * PLUi : désignation de représentants au comité de pilotage pour le suivi des procédures d'évolution
- * Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- CULTURE

- * Demande de subvention pour acquisition de mobilier à la médiathèque

- RESSOURCES HUMAINES

- * Convention pour interventions techniques avec la Communauté de communes de l'Ernée
- * Modification du tableau des effectifs : ouverture d'un poste ressources humaines

- QUESTIONS DIVERSES

- * Présentation du diagnostic routier communal par Sylvain GARNIER, responsable du pôle ingénierie et voirie de la Communauté de communes de l'Ernée

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Madame le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2023 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, il est adopté par tous les membres présents.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pascal PAILLARD a été nommé secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :
DM-2023-037 : Passation d'un acte de sous-traitance avec l'entreprise STPO de Laval (53), titulaire du marché relatif à la requalification et sécurisation de la rue des Glaïeuls et l'entreprise PAVAGE ET CREATION de Liffré (35), sous-traitant, pour un montant maximum de 4 034 € HT.
DM-2023-038 : Passation d'un acte de sous-traitance avec l'entreprise STPO de Laval (53), titulaire du marché relatif à la requalification et sécurisation de la rue des Glaïeuls et l'entreprise JOURDANIERE NATURE de Liffré (35), sous-traitant, pour un montant maximum de 8 735 € HT.

DM-2023-039 : Signature avec l'Atelier Pierre MAIGNE la convention de mise à disposition à titre gracieux des salles « Mozart et Wagner » de l'école de Musique sise 7 rue Jeanne d'Arc du 1er octobre au 2 novembre 2023 pour appuyer la politique artistique locale

DM-2023-040 : Passation d'un acte de sous-traitance avec l'entreprise KERLEROUX de Héric (44), titulaire du marché relatif aux travaux de désamiantage et déconstruction sur le site du futur pôle culturel et l'entreprise LEGENDRE GENIE CIVIL de Saint-Herblain (44), sous-traitant, pour un montant maximum de 22 000 € hors TVA.

DM-2023-041 : Passation du marché relatif à une mission d'étude géotechnique G2 AVP préalable à la démolition d'un ancien pensionnat et la construction d'un parking aux Châtelets avec le Laboratoire CBTP de NOYAL SUR VILAINE (35) pour un montant de 16 268,00 € HT, soit 19 524,60 € TTC.

DM-2023-042 : Passation d'un acte de sous-traitance avec l'entreprise KERLEROUX de Héric (44), titulaire du marché relatif aux travaux de désamiantage et déconstruction sur le site du futur pôle culturel et la SARL PRODEM de Montgeron (91), sous-traitant, pour un montant maximum de 27 000 € hors TVA.

DM-2023-043 : Fixation des tarifs d'une activité organisée par le service jeunesse lors des vacances d'automne 2023 pour le service jeunesse des Châtelets

DM-2023-044 : Passation du marché relatif à l'acquisition d'un véhicule pour les ateliers municipaux avec le garage NOEL Bruno d'Ernée pour un véhicule d'occasion KANGOO électrique générique pour un montant de 17 880 € TTC.

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

PROJET DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE - RUE RAMON/PARKING RAMON

Rapporteur : Gérard HUARD

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la rue des Glaïeuls et de la rue du vétérinaire Ramon, un aménagement sécuritaire a été validé en deux phases.

La 1^{ère} phase de travaux rue des Glaïeuls doit s'achever la semaine prochaine.

Une 2^{ème} phase de travaux est prévue en 2024 avec la démolition du hangar Pautrel, l'aménagement de la rue Ramon et du parking et l'effacement des réseaux téléphoniques, électriques et d'éclairage public.

M. HUARD, adjoint, précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du programme de dissimulation "comité de choix" et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 10%	Maitrise d'œuvre Taux MOE en vigueur	Participation de la Commune
87 227,50 €	8 722,75 €	5 233,65 €	83 738,40 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique - Option B

Estimation TTC des travaux de génie civil	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 0%	Maitrise d'œuvre Taux MOE en vigueur	Participation de la Commune
28 650,00 €	0 €	1 719,00 €	30 369,00 €

Il est précisé que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 25%	Maitrise d'œuvre Taux MOE en vigueur	Participation de la Commune
34 500,00 €	8 625,00 €	2 070,00 €	27 945,00 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les études et travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE,

* **décide** d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne pour les réseaux d'électricité et d'éclairage public, à savoir à l'issue des travaux l'application du régime dérogatoire avec acquittement en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de 111 683,40€. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 et la dépense sera imputée en section d'investissement au compte 20415.

* **décide** de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne pour les réseaux de télécommunication, à savoir à l'issue des travaux la participation appelée correspondant aux travaux d'infrastructure de communication électronique, d'un montant estimé de 27 945 € sera imputé budgétairement en section dépense d'investissement. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE POUR LE SUIVI DES PROCEDURES D'EVOLUTION DU PLUI

Rapporteur : Gérard HUARD

Monsieur HUARD, adjoint, rappelle qu'à l'issue de la conférence intercommunale des maires en date du 20 septembre 2021, il a été décidé que la Communauté de communes de l'Ernée allait engager des procédures d'évolution du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal de l'Ernée approuvé le 25 novembre 2019 pour permettre la réalisation de nouveaux projets, corriger des erreurs matérielles, ...

Lors de cette même conférence, les modalités de collaboration entre la Communauté de communes et les communes et celles relatives à la concertation de la population ont été définies.

Par soucis d'efficacité et après validation en commission communautaire « Habitat et Revitalisation de centre-bourg » du 7 mars 2023, le schéma de gouvernance qui avait été arrêté lors de la conférence des maires. Le rôle et la composition de chaque instance ont été déterminés lors de cette conférence.

Concernant le comité de pilotage, il a été arrêté qu'il sera composé du Président de la Communauté de communes. Les 15 communes seront également représentées par le Maire et un conseiller municipal préalablement désigné par délibération du Conseil municipal, soit 30 membres au total. Le quorum sera atteint suivant la règle de la majorité simple (50 % + 1).

Ces modalités ont été validées par délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2023.

Le conseil municipal est invité à procéder à la désignation de deux élus pour représenter la commune d'Ernée.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

* **désigne** deux élus pour représenter la commune d'Ernée au Comité de pilotage pour le suivi des procédures d'évolution du PLUi :

- Madame Jacqueline ARCANGER, Maire
- Monsieur Gérard HUARD, adjoint

VALIDATION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLUI DE L'ERNEE ENGAGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Rapporteur : Gérard HUARD

Monsieur HUARD, adjoint, expose au Conseil municipal le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de l'Ernée engagé par la Communauté de communes de l'Ernée (CCE) ayant pour objet la réduction de l'Emplacement Réservé n°11 sur une emprise située au niveau de la ZA du Sud à Ernée.

Cela permettra de libérer le foncier concerné des contraintes en matière de constructibilité en vue notamment de réaliser des projets à vocation économique sur la zone d'activités.

Pour rappel, ce projet de modification simplifiée a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas ad'hoc auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE). Celle-ci disposait de deux mois pour rendre son avis conforme express ou tacite. Sans réponse de sa part, son avis est réputé favorable à la dispense d'évaluation environnementale depuis le 04 septembre 2023.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi, les avis des personnes publiques associées ainsi qu'un registre, ont été déposés à la mairie d'Ernée et au siège de la Communauté de communes de l'Ernée (CCE), pour une mise à disposition du public du vendredi 8 septembre au dimanche 8 octobre 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture des deux collectivités.

Une mise en ligne du dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi a aussi été réalisée sur les sites internet de la ville d'Ernée et celui de la CCE.

Dans le cadre de cette mise à disposition du public, le projet de modification simplifiée n'a fait l'objet d'aucune observation.

Considérant que le conseil municipal de la commune concernée doit rendre un avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi, tel qu'il est présenté conformément au code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

*** donne un avis favorable** à la modification simplifiée n°1 du PLUi de l'Ernée

CULTURE

AIDE A L'ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Régis BRAULT

Par délibération du 5 juillet 2022, la Communauté de communes de l'Ernée a mis à jour son dispositif d'aide à l'acquisition de mobilier et matériel d'aménagement de bibliothèques dans les communes. L'aide est calculée à hauteur de 50% du montant des achats HT, plafonnée à 2 000 €/an. Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une demande de soutien à l'acquisition de mobilier pour l'achat de chariots et de chaises pour un montant de 1 437,55 € HT.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

*** sollicite** l'aide financière de la Communauté de Communes de l'Ernée de soutien à l'acquisition de mobilier de bibliothèque à hauteur de 718,77€, les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget primitif. Cette recette sera inscrite au budget général à l'article 13151.

RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR INTERVENTIONS TECHNIQUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Rapporteur : Gérard LE FEUVRE

Le Conseil municipal, par délibération du 8 novembre 2007, a approuvé la convention d'occupation et d'utilisation de l'Espace Clair de Lune à intervenir avec la Communauté de Communes pendant la saison culturelle.

Pour facturer les interventions dans ce cadre, une convention avait été approuvée par délibération du 10 décembre 2009.

Les besoins ayant évolué et d'autres salles municipales pouvant être utilisées dans le cadre des manifestations organisées par la Communauté de communes, il est proposé de conclure une convention pour prestations de services avec la Communauté de communes de l'Ernée

Après avoir pris connaissance des termes de la convention,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

*** décide** d'approuver la mise à disposition de personnel pour diverses interventions techniques auprès de la Communauté de Communes de l'ERNEE pour assurer des missions techniques de gestion et d'intendance d'espaces et lieux communaux lors de manifestations intercommunales. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS N° 5-2023 RECRUTEMENT D'UN(E) RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Gérard LE FEUVRE

Monsieur LE FEUVRE, adjoint, expose au Conseil municipal que pour pallier le départ de la responsable du pôle finances – ressources humaines au 31 décembre 2023, une nouvelle organisation est mise en place avec la dissociation des responsabilités finances et ressources humaines :

- Un responsable finances, le poste sera pourvu en interne.
- Un responsable ressources humaines, un recrutement est nécessaire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

*** décide de recruter un(e) responsable ressources humaines à temps complet dans les grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classer ainsi que dans le cadre d'emplois des rédacteurs administratifs, poste à pourvoir à compter du 1^{er} décembre 2023.**

Par dérogation, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du code de la Fonction Publique. Les besoins du service et la nature des fonctions le justifiant, le recrutement ne pourra excéder trois ans renouvelables dans la limite d'une durée maximale de six ans.

* autorise Madame le Maire à lancer la procédure de recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

RESTITUTION DU DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE VOIRIE

Rapporteur : Sylvain GARNIER

Par délibération du 19 mai 2021, le Conseil municipal avait décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation d'un relevé et d'un diagnostic du patrimoine routier communal porté par la Communauté de Communes de l'Ernée.

La société NextRoad a été missionnée en 2022 pour la réalisation d'un relevé de l'état des chaussées afin d'établir un état des lieux de voirie urbaine et rurale et de définir des solutions de travaux de remise en état sur la partie rurale uniquement.

Ainsi 95 km de voirie communale ont été auscultés. Suite aux relevés effectués sur les déformations et dégradations, une notation à la fois de la structure et de la surface des chaussées a été réalisée. Pour Ernée, la note finale s'établit à 7,6/10, comparativement à l'ensemble du territoire où elle avoisine les 7,1. La voirie communale est donc en bon état général et notamment sur la partie structurelle des chaussées.

Ce résultat est principalement lié à la campagne pluriannuelle d'investissement mise en œuvre afin d'entretenir les chaussées chaque année.

Une proposition de programmation de voirie rurale a été présentée à la fois sur une stratégie curative mais aussi préventive afin de maintenir le niveau des chaussées.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h40.

Le Secrétaire de Séance,

Pascal PAILLARD

Le Maire,



Jacqueline ARCANGER